

References: 2001-D-285

Orig.:EN

Version:FR

# Décisions définitives prises par le Conseil supérieur lors de la réunion des 31 janvier, 1er et 2 février 2001

---

## **Conseil supérieur des Ecoles européennes**

Réunion des 31 janvier, 1er et 2 février 2001 à Bruxelles

## **I. Fixation de l'ordre du jour**

---

Le Représentant propose de reporter la discussion relative au point B5 "Optimisation du système des Écoles européennes" à la réunion du mois d'avril vu que moins de la moitié des délégations a donné son avis quant aux priorités et que le projet de rapport n'a pas encore été traduit. La proposition est acceptée.

## **II. Communications**

---

### **Orales**

Accords de financement entre le Conseil supérieur des Ecoles européennes et

- Electrabel (EE, Varese)
- Propack Gmbh (EE, Karlsruhe).

### **Ecrites**

**a) Planning des groupes de travail des inspecteurs de maternelle et primaire (1512-D-2000)**

Le Conseil supérieur prend acte du document.

**d) Postes d'enseignants vacants**

La délégation italienne saisit l'occasion pour annoncer le rappel du Directeur adjoint (primaire) de Varese.

**e) Récupération du temps perdu au début de l'année scolaire à Bruxelles I**

Le Conseil supérieur prend acte du document.

---

## V. Points A

---

1. **Nomination du Président du Baccalauréat européen (912-D-2000)**
2. **Programme de Musique en 6ème et 7ème (3711-D-2000)**
3. **Leerplan Nederlands Taal II - middelbaar onderwijs - 5 lesperioden (3811-D-2000)**
4. **Leerplan Nederlands Taal I - middelbaar onderwijs - 6 lesperioden (3911-D-2000)**
5. **Programme de grec, L I, 6 périodes (4011-D-2000)**
6. **Programme d'anglais - L III (4111-D-2000)**
7. **Programme de suédois L I (primaire et secondaire) (1212-D-2000)**
8. **Critères d'évaluation de la Langue (1312-D-2000)**
9. **Ajustement annuel de la rémunération du personnel détaché et des enseignants à temps partiel et du Représentant du Conseil supérieur à partir de 01.07.2000 (1412-D-2000)**
10. **Réduction de l'horaire d'un enseignant (3912-D-2000)**

Ces points sont approuvés sans discussion.

---

## V. Rapport du Représentant du Conseil supérieur

---

Il est convenu de créer un petit groupe technique qui serait chargé de préparer le terrain pour la discussion sur l'élargissement qui aura lieu à la réunion du mois d'avril si possible, ou d'octobre au plus tard. Il est convenu que ce groupe sera constitué de membres de la Commission, d'une petite et d'une grande école, des délégations belge et luxembourgeoise et du bureau. Il est convenu d'aborder au mois d'avril la question de la stratégie à appliquer par rapport aux économies.

---

## XI. Points B

---

### **B1 Nomination de l'adjoint du Représentant du Conseil supérieur le 1.9.2001 (2001-D-21)**

La Présidente annonce que M. Ryan est nommé Adjoint du Représentant du Conseil supérieur. Il entre en fonction le 1er septembre 2001.

## **B2 Nomination du Directeur de l'Ecole européenne, Culham (2001-D-31)**

La Présidente annonce la nomination de Mme Burstoff Silva au poste de Directrice de l'Ecole européenne de Culham. Elle entre en fonction le 1er septembre 2001.

## **B3 Nouvelles écoles à Alicante et Francfort: Création de postes, planning pour les nominations, planification budgétaire**

La Présidente fait part de l'accord général:

\*la création de deux postes de directeur est approuvée, tous deux devant entrer en fonction en septembre 2001;

\*le planning pour procéder à d'autres nominations est accepté provisoirement, mais les détails seront confirmés en avril ou en octobre, particulièrement en ce qui concerne les directeurs adjoints (primaire). L'approbation relative aux détails dépendra des renseignements précis sur l'état des bâtiments et les prévisions quant au nombre d'inscriptions.

## **B4 Nomination des Directeurs des Ecoles européennes d'Alicante et Francfort (3812-D-2000)**

La mutation de M. Pino à Alicante à partir de septembre 2001 est approuvée à l'unanimité.

## **B6 Création et suppression de postes**

### **a) cycle maternel et primaire**

Les nouveaux postes créés sont les suivants:

Bruxelles III:	1 institutrice maternelle	germanophone (mais ne peut pas être pourvu par l'Allemagne ou l'Autriche)
	1 institutrice maternelle	espagnole
	1 institutrice primaire	autrichienne ou allemande: une mutation de Bruxelles I
	2 institutrices primaires	britanniques ou irlandaises: une mutation de Bruxelles I et une autre de Bruxelles II
	1 institutrice primaire	francophone: une mutation de Bruxelles I
	1 institutrice primaire	espagnole: une mutation de Bruxelles I

Pour être complet, le directeur explique que les instituteurs détachés de primaire, néerlandais et grec, qui enseignent aux élèves de Bruxelles I sur le site d'Ixelles resteraient sur ce site lorsque les deux sections passeront sous la direction de Bruxelles III en septembre. Les deux postes devront donc, pour la forme, être supprimés à Bruxelles I et recréés à Bruxelles III. Ceci est accepté.

Luxembourg	1 bibliothécaire de primaire	suédois
Munich	1 institutrice primaire	irlandaise
	1 institutrice primaire	grecque

Les postes suivants ont été supprimés:

Bergen	1 institutrice primaire	espagnole
Varese	1 institutrice primaire	français L2 et aide à l'apprentissage

## **b) cycle secondaire**

La délégation allemande ne peut pas approuver le poste de conseiller pédagogique à Bruxelles III. La délégation souhaite reporter la discussion concernant ces postes à la réunion d'avril, lorsque le groupe de travail chargé d'analyser le travail des conseillers pédagogiques aura remis son rapport. La proposition est acceptée.

En janvier 2000, le Conseil supérieur a approuvé la création d'un poste de professeur de Biologie/Sciences intégrées pour la section française ; toutefois, à la demande de la délégation française, ce poste ne serait pourvu qu'en septembre 2001. Par erreur, cette demande n'a été reprise ni dans les décisions et le point n'a pas été soulevé de nouveau en janvier 2001, bien que le poste soit déjà budgétisé par la délégation française. Par conséquent, le Conseil supérieur est invité à ajouter ce poste à la liste des postes à créer au cycle secondaire en septembre 2001.

Les nouveaux postes créés sont les suivants:

Bruxelles I	1 bibliothécaire	belge
Bruxelles III	1 anglais langue étr.	britannique
	1 anglais langue étr.	irlandais
	1 Hi, Géo, Sc. hum.	irlandais
	1 Ch, Sc.int.	britannique
	1 Math, Sc. int.	germanophone (mais ne sera pas pris par l'Autriche ou l'Allemagne en ce moment)
	1 Math	espagnol
	1 Hi, Géo, Sc. hum.	français
	1 Physique, Sc. int.	français
	1 Chimie, Sc. int.	belge
	1 Ed. physique (filles)	belge
	1 TIC ( en fr et ang)	aucune délégation ne peut affecter quelqu'un à ce poste
Luxembourg	1 Bio, Sc. int., TIC, Ed. physique (garçons)	suédois
Mol	1 Math	britannique
Munich	1 Math, Physique	italien
Culham	1 Biologie/Sc.int.	française

Les postes suivants ont été supprimés:

Luxembourg	1 Math, Physique	allemand
Mol	1 Math, Physique	italien

En ce qui concerne le poste à Munich, le représentant de l'OEB émet les réserves habituelles, dans l'attente de l'approbation du budget OEB.

## **B11 Rapport d'avancement concernant Platon/Comenius**

L'adjoint du représentant présente le rapport et l'assistant principal explique les aspects financiers des recommandations.

Il est convenu que les 60.000 euros prévus au budget pour Platon 2001 soient attribués comme indiqué dans le document. Les montants destinés à Platon peuvent être dépensés par les écoles comme dans le passé. Les montants qui correspondent aux fonds d'établissement de Comenius ne peuvent pas être dépensés avant que la DG Education et Culture ait confirmé que les recommandations provisoires présentées dans le rapport dans le cadre de l'assimilation à Comenius sont acceptées. Il se pourrait que le nouveau poste budgétaire pour Comenius 2002 et le montant à prévoir ainsi que les moyens pour gérer l'argent reçoivent l'approbation finale à la réunion du mois d'avril, suite à l'avis émis par le CAF à sa réunion du mois de mars. L'adjoint du représentant se charge de fournir toute l'information nécessaire dès que possible.

## **B12 Les Droits des Enfants: santé, sécurité, bien-être et égalité des chances dans les Ecoles européennes**

La présidente conclut en considérant que le rapport peut être accepté en tant que document offrant un ensemble de lignes directrices aux écoles. C'est ensuite à chaque école de développer sa propre politique dans les différents domaines abordés dans le rapport. Cette proposition est acceptée.

## **B14 Règlement de Service du PAS**

Le projet de rapport est accepté comme base de travail pour le futur. Il est recommandé de créer un groupe de travail ad hoc, bien équilibré, qui achèverait le travail dans les plus brefs délais. Le Conseil supérieur accepte la proposition.

La présidente invite le conseil à désigner les membres du groupe ad hoc. M. Murray (G.B) présidera le groupe. Les autres membres seront M. Amaturro (Italie), M. Gaignage (Belgique), M. Kremer (Luxembourg) et des représentants de la Commission et du bureau central. M. Murray accepte la présidence, demande au conseil de pouvoir travailler avec une certaine dose de flexibilité, invite les représentants du PAS à soumettre des propositions détaillées permettant d'améliorer le rapport actuel et enfin, espère pouvoir présenter un projet finalisé à la fin de cette année.

## **B17 Enseignants handicapés: révision éventuelle du Statut des Enseignants: Quelques conseils quant à l'interprétation**

La présidente conclut que, en l'absence d'objections, l'avis des inspecteurs peut être accepté. Cette proposition est approuvée.

**MANDAT CONFIE AU GROUPE DE TRAVAIL "ELARGISSEMENT DES  
ECOLES EUROPEENNES A L'UNION EUROPEENNE" PAR LE CONSEIL  
SUPERIEUR**

Le Conseil supérieur donne mandat pour créer un groupe technique dans le cadre de l'élargissement des Ecoles européennes à l'Union européenne, composé des membres de la Commission, d'une petite et d'une grande école, des délégations belge et luxembourgeoise ainsi que du bureau central.

**MANDAT CONFIE AU GROUPE DE TRAVAIL PAS  
PAR LE CONSEIL SUPERIEUR**

Le Conseil supérieur donne mandat pour former un groupe ad hoc qui sera chargé d'élaborer le règlement de service du PAS au lieu de revoir le règlement, car cela suggérerait de manière erronée qu'il existe déjà une réglementation de service du PAS.

Le groupe sera constitué de M. Murray, président, M. Amaturò, M. Gaignage, M. Kremer, des représentants de la Commission et du bureau central.